

Je demande également la mise à jour des actes de l'état civil listés ci-dessous, dès lors que ma demande de changement de prénom(s) a une incidence sur ces actes (modification automatique de votre acte de naissance) :

- Mon acte de mariage (le cas échéant) : mariage le à
- L'acte de naissance de mon conjoint (marié ou pacsé) :
- nom et prénom du conjoint :
 - Né(e) le : à
- L'acte de naissance de mon / mes enfant(s) ⁴ :
- nom et prénom du 1^{er} enfant :
 - né(e) le : à

 - nom et prénom du 2^{ème} enfant :
 - né(e) le : à

 - nom et prénom du 3^{ème} enfant :
 - né(e) le : à

Je suis de nationalité étrangère ⁵ et je joins à la présente demande **un certificat de coutume précisant le contenu de ma loi personnelle en matière de changement de prénom**. Je suis informé(e) que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet dans le pays dont je suis ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'ait valablement reconnue.

Je procèderai aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Récapitulatif des pièces jointes à fournir :

- Copie intégrale acte de naissance de moins de 3 mois
- Original + Photocopie de la carte d'identité / passeport en cours de validité (si vous disposez d'une double nationalité, joindre la copie d'une pièce d'identité correspondant à chacune de vos nationalités)
- Justificatif de domicile récent
- Tous documents attestant de l'intérêt légitime de votre demande
- Copie intégrale des actes d'état civil devant être mis à jour suite au changement de prénom
- Le cas échéant la copie du livret de famille

Fait à Le

Signature du déclarant :

AVERTISSEMENT

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait :

- *d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*
- *de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;*
- *de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

⁴ Si vous avez plus de 3 enfants concernés par la mise à jour des actes de l'état civil, merci de joindre une page supplémentaire à la présente demande.

⁵ Si vous possédez une double nationalité (dont la nationalité française) ou si vous êtes réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne vous concerne pas.